

N° de fiche

RNCP38292

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

- 15436 : Éducation sportive

- 15426 : Football

Date d'échéance de l'enregistrement : 15-11-2026

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL - FFF	30374248000062		-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

La certification professionnelle Moniteur de football est la première qualification de la filière football permettant l'enseignement, l'animation ou l'encadrement contre rémunération de l'activité dans le champ du football.

Elle a pour objectif de permettre à ses titulaires d'exercer des activités d'enseignement, d'animation et d'encadrement, contre rémunération, dans les clubs amateurs affiliés au sein de la Fédération Française de Football.

L'enseignement, l'animation et l'encadrement, contre rémunération, des activités physiques et sportives sont régis par le Code du sport qui liste les titres et diplômes et leurs prérogatives ainsi que les obligations incombant aux éducateurs. L'ensemble de ces règles a pour objectifs de protéger les usagers sportifs lors de leur pratique d'activités physiques et sportives, les éducateurs professionnels en garantissant leur statut ainsi que les responsables des structures qui organisent ces activités.

Au niveau européen, la Fédération Française de Football et l'UEFA s'assurent qu'une formation professionnelle de qualité soit disponible pour contribuer au développement des entraîneurs, dans le cadre d'un métier reconnu et réglementé.

L'un des objectifs de cet engagement européen est de faire en sorte que des entraîneurs qualifiés et compétents opèrent à tous les niveaux du jeu, pour le bien-être et le développement physique, psychologique et technique des joueurs.



Le Titre à finalité professionnelle Moniteur de football est la seule certification professionnelle française offrant une équivalence avec la licence européenne B de l'UEFA.

L'équivalence entre le Titre à finalité professionnelle Moniteur de Football et la licence B de l'UEFA vise à permettre la libre circulation des entraîneurs qualifiés, par reconnaissance mutuelle des organisations nationales des Etats-membres, dans le cadre d'une intégration européenne durable.

Activités visées :

Développement de projets

Communication

Conception de séance

Animation de séance

Gestion des compétitions

Encadrement pédagogique des compétitions

Compétences attestées :

Concevoir un projet, en lien avec sa hiérarchie, en établissant un diagnostic de l'existant et un plan d'actions, afin de contribuer au développement de la vie associative, sportive ou éducative du club ou de la structure labellisée FFF

Mettre en œuvre les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, les partenaires institutionnels et/ou les adhérents, pour fidéliser les pratiquants, en attirer de nouveaux, dont ceux rencontrant éventuellement des situations de handicap

Evaluer les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, en réalisant un bilan quantitatif et qualitatif de l'action conduite, pour adapter le plan d'actions du club ou de la structure labellisée FFF

Présenter le projet aux dirigeants du club, en explicitant sa valeur ajoutée en lien avec le diagnostic initial, et en élaborant un planning et un budget prévisionnels, afin d'obtenir la validation du plan d'actions proposé

Communiquer sur les actions du projet, auprès du grand public, et/ou des partenaires du club ou de la structure labellisée FFF, en utilisant différents supports, pour favoriser sa diffusion

Construire une séance de football intégrant les règles de sécurité des pratiquants, en élaborant une progression pédagogique, afin de proposer une séance d'activité adaptée au public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou seniors)

Elaborer une séance, en utilisant des procédés d'entraînement, pour favoriser la compréhension du jeu et de ses règles

Concevoir une séance de football intégrant une nouvelle pratique, en adaptant les règles spécifiques en fonction du public visé, afin de renforcer les compétences tactico-techniques des joueurs

Créer un climat d'apprentissage favorable, par la communication et la bonne application des consignes de sécurité, afin de réguler les comportements des joueurs au niveau collectif et individuel

Animer une séquence de football, en sécurité, en développant au sein de l'équipe la compréhension des problèmes de jeu, pour favoriser l'apprentissage des principes défensifs et offensifs

Accomplir des formalités administratives et réglementaires liées à l'engagement et la gestion en compétition des équipes du club, en utilisant l'outil de gestion FFF, pour assurer la bonne tenue des événements

Sensibiliser les joueurs et leur entourage, en rappelant les règles de sécurité, d'éthique sportive et de citoyenneté à respecter, en vue de favoriser un climat propice à la rencontre

Encadrer une équipe lors des compétitions organisées par la FFF (plateaux, challenges et/ou critères, tournois ou championnats amateurs), en lui apportant un soutien adapté, afin d'installer un climat favorable au déroulement des rencontres, sur le terrain et en dehors du terrain

Evaluer le jeu de son équipe au plan collectif et individuel, en analysant les aspects offensifs et défensifs, afin de fournir des retours constructifs aux joueurs

Modalités d'évaluation :

Présentation d'un rapport de stage

Mise en situation professionnelle

Echanges avec le jury

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP38292BC01 - Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Concevoir un projet, en lien avec sa hiérarchie, en établissant un diagnostic de l'existant et un plan d'actions, afin de contribuer au développement de la vie associative, sportive ou éducative du club ou de la structure labellisée FFF Mettre en œuvre les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, les partenaires institutionnels et/ou les adhérents, pour fidéliser les pratiquants, en attirer de nouveaux, dont ceux rencontrant éventuellement des situations de handicap Evaluer les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, en réalisant un bilan quantitatif et qualitatif de l'action conduite, pour adapter le plan d'actions du club ou de la structure labellisée FFF Présenter le projet aux dirigeants du club, en explicitant sa valeur ajoutée en lien avec le diagnostic initial, et en élaborant un planning et un budget prévisionnels, afin d'obtenir la validation du plan d'actions proposé Communiquer sur les actions du projet, auprès du grand public, et/ou des partenaires du club ou de la structure labellisée FFF, en utilisant différents supports, pour favoriser sa diffusion	Présentation d'un rapport de stage Echanges avec le jury

RNCP38292BC02 - Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé : U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Construire une séance de football intégrant les règles de sécurité des pratiquants, en élaborant une progression pédagogique, afin de proposer une séance d'activité adaptée au public visé (U6 à U13, U14 à U19 ou seniors) Elaborer une séance, en utilisant des procédés d'entraînement, pour favoriser la compréhension du jeu et de ses règles Concevoir une séance de football intégrant une nouvelle pratique, en adaptant les règles spécifiques en fonction du public visé, afin de renforcer les compétences tactico-techniques des joueurs Créer un climat d'apprentissage favorable, par la communication et la bonne application des consignes de sécurité, afin de réguler les comportements des joueurs au niveau collectif et individuel Animer une séquence de football, en sécurité, en développant au sein de l'équipe la compréhension des problèmes de jeu, pour favoriser l'apprentissage des principes défensifs et offensifs	Présentation d'un rapport de stage Mise en situation professionnelle Echanges avec le jury

RNCP38292BC03 - Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction des publics visés : U6 à U13, U14 à U19 ou Seniors

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Accomplir des formalités administratives et réglementaires liées à l'engagement et la gestion en compétition des équipes du club, en utilisant l'outil de gestion FFF, pour assurer la bonne tenue des événements Sensibiliser les joueurs et leur entourage, en rappelant les règles de sécurité, d'éthique sportive et de citoyenneté à respecter, en vue de favoriser un climat propice à la rencontre Encadrer une équipe lors des compétitions organisées par la FFF (plateaux, challenges et/ou critères, tournois ou championnats amateurs), en lui apportant un soutien adapté, afin d'installer un climat favorable au déroulement des rencontres, sur le terrain et en dehors du terrain Evaluer le jeu de son équipe au plan collectif et individuel, en analysant les aspects offensifs et défensifs, afin de fournir des retours constructifs aux joueurs	Présentation d'un rapport de stage Echanges avec le jury

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification s'obtient par la validation des blocs des compétences 1, 2 et 3.

Sous condition d'avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle de 210 heures minimum par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Contexte du mouvement sportif amateur :

Le mouvement sportif est un secteur dual, qui repose sur deux piliers complémentaires :

- Un mouvement sportif professionnel, qui vise l'excellence sportive, porte les couleurs de la France, notamment au travers des compétitions européennes et internationales.[1] (#_ftn1)
- Un mouvement sportif amateur, qui irrigue les territoires, forme la jeunesse, dépasse les situations sociales, et repose sur un engagement bénévole massif.

Ce pilier vise à développer les activités sportives, l'animation territoriale, et repose sur un partenariat important avec les pouvoirs publics et collectivités territoriales.

On estime à plus de 6 milliards d'euros le poids économique du mouvement sportif amateur[2] (#_ftn2).

C'est dans le cadre du mouvement sportif amateur que la certification professionnelle Moniteur de Football trouve son ancrage. En effet, « du côté de la pratique fédérée, le sport le plus pratiqué sur le territoire est le football (2,1M licences en 2020) »[3] (#_ftn3) , avec environ 14 000 clubs affiliés à la FFF.

En revanche, il faut noter que des clubs professionnels forment des jeunes en tant que moniteurs de football notamment afin de favoriser des parcours professionnels ultérieurs, à l'issue de leur formation de joueurs en centre de formation, leur ouvrant ainsi des perspectives d'insertion en tant qu'éducateurs sportifs comme alternative ou une suite logique à une carrière professionnelle en tant que joueur pro.

L'une des caractéristiques majeures du mouvement sportif amateur est la place centrale du bénévolat : « les associations sportives sont parmi les structures associatives qui accueillent le plus de bénévoles en France (environ 1/3 de l'ensemble des bénévoles français). Au total, le mouvement sportif rassemble environ 3,2 millions de bénévoles, les associations sportives de grande taille ayant recours à un nombre plus important de bénévoles que les petites structures ».[4] (#_ftn4)

Le secteur économique du sport est traversé par de nouvelles tendances, avec l'émergence, au côté du mouvement associatif « de nouvelles formes de gestion des activités sportives, qui remettent plus ou moins radicalement en cause les bases du modèle antérieur, en assumant d'emblée une logique marchande et commerciale »[5] (#_ftn5), et qui « revendiquent clairement leur vocation de répondre à une « demande-client » en matière d'exercice de l'activité sportive, qui n'implique pas l'appartenance à une association »[6] (#_ftn6).

Caractéristiques notables des emplois du secteur du sport :

Les emplois du secteur du sport présentent des caractéristiques communes qui les distinguent fortement de la majorité des secteurs économiques.

- Temps partiels cumulés avec une autre activité salariée,
- Temps partiels cumulés avec une activité non-salariée.

[1] (#_ftnref1) « Les cinq principaux sports collectifs regroupent la majorité des sportifs professionnels en France, c'est-à-dire les sportifs participant contre rémunération aux championnats gérés par les différentes ligues professionnelles (LFP pour le football, LNR pour le rugby, etc.). À ceux-ci s'ajoutent les sportifs professionnels évoluant dans des disciplines individuelles (tennis, cyclisme, etc.). La prise en compte de ces sportifs permet d'estimer le nombre de sportifs professionnels en France à environ 5 100 personnes », in 2019, France Stratégie, Céreq, « Vision prospective partagée des emplois et des compétences, Les métiers du sport », <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2019-rapport-vppec-sport-fevrier-2019.pdf> (<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2019-rapport-vppec-sport-fevrier-2019.pdf>), p. 55

[2] (#_ftnref2) 2018, Centre de droit et d'économie du sport, « Le mouvement sportif : quels effets sur la société française et son économie ? », « L'estimation du poids économique du mouvement sportif amateur a été faite sur la base du budget moyen des clubs sportifs recensés par le Ministère des sports et des budgets des fédérations sportives affiliées. »

https://v1.cdes.fr/sites/default/files/files/Expertise/r%C3%A9f%20%C3%A9co/2018/CDES%202018_09%20Le%20mou%20VF.pdf

[3] (#_ftnref3) 2022, Centre de droit et d'économie du sport, « Etude nationale sur les attentes et besoins des acteurs du sport », p. 27

[4] (#_ftnref4) 2018, Centre de droit et d'économie du sport, « Le mouvement sportif : quels effets sur la société française et son économie ? », dito, p. 6

[5] (#_ftnref5) 2019, France Stratégie, Céreq, dito, p. 54

[6] (#_ftnref6) 2019, France Stratégie, Céreq, dito, p. 54

Type d'emplois accessibles :

Dans la filière Football du mouvement sportif amateur, le titre à finalité professionnelle Moniteur de football est le premier diplôme permettant d'entraîner contre rémunération. Être titulaire du titre à finalité professionnelle Moniteur de football permet d'encadrer* :

- Une équipe jeune de niveau régional.
- Une équipe Sénior R3.

Son titulaire peut ainsi :

- Développer des actions dans le cadre du projet du club ou d'une structure labellisée FFF
- Animer des séances de football, en sécurité, en fonction des publics visés : U6 à U13, U14 à U19 ou seniors
- Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction des publics visés : U6 à U13, U14 à U19 ou seniors

Le Moniteur de football conçoit et anime des séances de football. Il accompagne également le collectif de joueurs lors des compétitions interclubs.

Code(s) ROME :

- G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des réglementations d'activité :

La certification professionnelle Moniteur de football est encadrée par l'article du code du sport suivant :

Code du sport - Les articles L212-1 à 10 du Code du sport fixent le cadre législatif.

L'article L212-1 précise que :

I.-Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

être âgé de 16 ans révolus ;
être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours ;
être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS).

L'entrée en formation, le cas échéant, est conditionnée par la réussite aux tests de sélection

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Le candidat doit au moment de la certification finale :

être âgé de 16 ans révolus,
être licencié à la FFF pour la saison en cours,
avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Il est composé de 7 personnes : le Président de la Ligue régionale ou son représentant, le Directeur technique national du football de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury plénier

			deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant, une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant, une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux, une personne représentante de l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles La moitié du jury plénier (50%) doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification. Le président du jury plénier n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie. Le jury plénier doit être composé à raison d'au moins un quart (25%) de représentants qualifiés des professions. La parité doit être respectée entre les représentants des salariés et les représentants des employeurs
En contrat d'apprentissage	X		Il est composé de 7 personnes : le Président de la Ligue régionale ou son représentant, le Directeur technique national du football de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury plénier deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant, une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant, une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux, une personne représentante de

			l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles La moitié du jury plénier (50%) doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification. Le président du jury plénier n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie. Le jury plénier doit être composé à raison d'au moins un quart (25%) de représentants qualifiés des professions. La parité doit être respectée entre les représentants des salariés et les représentants des employeurs	
Après un parcours de formation continue	X		Il est composé de 7 personnes : le Président de la Ligue régionale ou son représentant, le Directeur technique national du football de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury plénier deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant, une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant, une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux, une personne représentante de l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles La moitié du jury plénier (50%) doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à	

			l'autorité délivrant la certification. Le président du jury plénier n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie. Le jury plénier doit être composé à raison d'au moins un quart (25%) de représentants qualifiés des professions. La parité doit être respectée entre les représentants des salariés et les représentants des employeurs
En contrat de professionnalisation	X		Il est composé de 7 personnes : le Président de la Ligue régionale ou son représentant, le Directeur technique national du football de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury plénier deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant, une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant, une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux, une personne représentante de l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles La moitié du jury plénier (50%) doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification. Le président du jury plénier n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie.

			Le jury plénier doit être composé à raison d'au moins un quart (25%) de représentants qualifiés des professions. La parité doit être respectée entre les représentants des salariés et les représentants des employeurs
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Il est composé de 7 personnes : le Président de la Ligue régionale ou son représentant, le Directeur technique national du football de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury plénier deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant, une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant, une personne représentante de l'UNECATEF ou du GEF ou habilitée par eux, une personne représentante de l'U2C2F ou de l'AE2F ou habilitée par elles La moitié du jury plénier (50%) doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification. Le président du jury plénier n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie. Le jury plénier doit être composé à raison d'au moins un quart (25%) de représentants qualifiés des professions. La parité doit être respectée entre les représentants des

			salariés et les représentants des employeurs
--	--	--	--

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
07/06/2016	Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Moniteur de football" avec effet au 22 août 2015, jusqu'au 07 juin 2021.
22/08/2012	Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Moniteur de football" avec effet au 02 janvier 2008 jusqu'au 22 août 2015.

Date de décision	15-11-2023
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	15-11-2026
Date de dernière délivrance possible de la certification	15-11-2030

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	d
2021	1364	40	87	38	
2020	1053	34	83	38	
2019	880	54	86	49	

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://maformation.fff.fr/formation/110-brevet-de-moniteur-de-football-traditionnel.html> (<https://maformation.fff.fr/formation/110-brevet-de-moniteur-de-football-traditionnel.html>)

<https://maformation.fff.fr/formation/100-brevet-de-moniteur-de-football-en-apprentissage.html>
(<https://maformation.fff.fr/formation/100-brevet-de-moniteur-de-football-en-apprentissage.html>)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/24935/true>)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP15159 (/recherche/rncp/15159)	Moniteur de football

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation
(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/refActivity/24935/489338>)